

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 10 décembre 2020

Date de convocation : 2 décembre 2020  
Date d'affichage : 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et le dix décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUZOIS Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA,.

**Procurations** : Mariane DOMEIZEL donne procuration à Pierre AUZOIS, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Jean-François LOVISOLY donne procuration à Rosemarie DUMONTIER, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Michel SIMOS donne procuration à Eve MAUREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON,

Madame Séverine MAUGAN-CURNIER est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-095  
SMAVD – Avenant à la convention sur les cours d'eau orphelins

Rapporteur : Jean-Louis ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération n°2018-063 du 12 juillet 2018 approuvant la convention avec le SMAVD «accompagnement à la prise en charge de la compétence GEMAPI de cours d'eau orphelins» ;

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

En 2018, suite au transfert de la compétence GEMAPI, COTELUB et la SMAVD ont signé une convention confiant au SMAVD la réalisation de l'ensemble des diagnostics des cours d'eaux orphelins. Cette convention était initialement prévue pour une durée de 2 ans.

Toutefois, le remplacement d'un personnel affecté à la mission confiée, la période de confinement et l'état d'urgence sanitaire nécessitent de prolonger la durée de la convention.

Il est ainsi proposé de la prolonger jusqu'au 30 avril 2021.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant prorogeant la convention jusqu'au 30 avril 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à le signer ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant prorogeant la convention jusqu'au 30 avril 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 38 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOVITCH  
Président

